

Nouméa le - 3 NOV. 2010

Division du Personnel

Le Vice-Recteur de Nouvelle-Calédonie

A

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants
candidats à une mutation en Nouvelle-Calédonie

VR/ DP n° 3211/

Affaire suivie par
Myriam MATTEI
Bureau 323
Téléphone
(687) 26 61 07
Fax
(687) 26 61 81
Mél.
ce.dp@ac-noumea.nc

Objet : Affectation en Nouvelle-Calédonie à la rentrée de février 2011

A l'issue de la phase intra-territoriale du mouvement des personnels enseignants en Nouvelle-Calédonie, j'ai l'honneur de vous informer de votre affectation dans un établissement d'enseignement du second degré en Nouvelle-calédonie. Vous trouverez ci-après **un avis d'affectation accompagné d'un accusé de réception**.

22 Rue Dèzarnaulds
BP G4
98848 Nouméa Cedex

J'appelle votre attention sur la nécessité de transmettre l'accusé de réception à la division du personnel du Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie dès réception. **En l'absence de réponse de votre part, à cette date, je considérerai que vous renoncez à une affectation en Nouvelle-Calédonie. Par conséquent, je procéderai à votre remplacement via la liste complémentaire.**

Je vous transmets également :

- une note d'information sur l'organisation de votre départ et la prise en charge des frais de changement de résidence ;
- une fiche de renseignements « Mutation en Nouvelle-Calédonie » ayant pour objet d'organiser votre départ et d'étudier vos droits à la prise en charge des frais de changement de résidence (pour vous-même et pour vos éventuels ayants droit) et à l'indemnité d'éloignement.

Pour tout renseignement relatif à l'hébergement et au transfert « Aéroport / Nouméa » veuillez consulter le site du vice-rectorat www.ac-noumea.nc, rubrique « personnel / nouveaux arrivants : Infos Pratiques ».

L'accusé de réception et la fiche de renseignements « Mutation en Nouvelle-Calédonie » doivent être transmis **dès réception et au plus tard** pour :

- les enseignants d'Education Physique et Sportive (EPS) le **mardi 23 novembre 2010** ;
- les professeurs des lycées professionnels (PLP) le **mercredi 24 novembre 2010** ;
- les professeurs des lycées et collèges (PLC) le **jeudi 2 décembre 2010** ;

à la division du personnel du Vice - Rectorat par télécopie (00.687.26.61.81 ou 00.687.26.61.37) ou par courriel aux adresses du gestionnaire de votre discipline :

EPS : jsiaki@ac-noumea.nc

PLP : mernandez@ac-noumea.nc

Professeurs de Lycée et Collège (PLC) : ablanc@ac-noumea.nc

Professeurs de Lycée et Collège (PLC) : istreter@ac-noumea.nc

Professeurs de Lycée et Collège (PLC) : mrichard@ac-noumea.nc

Chef du bureau des enseignants : mmattei@ac-noumea.nc

CPE : jacqueline.leveque@ac-noumea.nc



2 / 2

En outre, afin de permettre aux services ministériels d'établir votre arrêté d'affectation en Nouvelle-Calédonie, vous voudrez bien faxer, puis adresser au Ministère de l'éducation nationale à l'adresse ci-dessous **l'accusé de réception ministériel** ci-joint.

Ministère de l'éducation nationale
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire
Sous-direction de la gestion des carrières
Bureau DGRH B2-2
Cellule COM
72, rue Regnault
75243 PARIS CEDEX 13

Cet **accusé de réception** doit être impérativement **accompagné du certificat médical**, document indispensable à l'établissement de votre arrêté d'affectation en Nouvelle-Calédonie par les services ministériels.

Mes services restent à votre disposition pour tous renseignements.

Le Vice-Recteur

Yves MELET